

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi dix huit octobre le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à dix neuf heures trente.

- **Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal**
- **Divers :**
 - **Rapport d'activité CCG**
 - **Stratégie de maîtrise de l'urbanisme sur la CCG**
 - **Etude modes doux RD23 et retour concertation département RD1206**
 - **Point consommation budget**
 - **Coût éclairage mairie, école et chauffage en 2021 et 2022 + estimation des coûts en 2023**
- **Retour d'informations réunions (CCG...)**
- **Informations urbanisme**
- **Modification PLU (2022-37)**
- **Délibération nomenclature comptable M57 CCAS annule et remplace (2022-40)**

← **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, ROTH Jean-Luc, Lionel GENOUD-PRACHEX.
Mesdames GONTHIER-GEORGES Céliane, BONIER Laurence, CHARDON Audrey, BAYAT-
RICARD Marianne, LAMARLE Nadège, ALLARD-VAUTARET Claire,

Absents : Messieurs DUVAL Léon donnant pouvoir à CRASTES Pierre-Jean, BOURDIN Fabian,
PARENT Philippe, CARRILLAT Olivier.
Madame COINDET Jocelyne,

Madame Céliane GONTHIER-GEORGES a été élue secrétaire.

1. Divers

- Octobre Rose

Madame BONIER Laurence informe le conseil municipal que lors de l'inauguration de la salle des fêtes, un projet de créer un parcours avec étapes entre les Communes de Vers, Feigères, Présilly, Neydens et Chênex a émergé.

Une première ébauche a été faite avec les élus référents. Une réunion est programmée prochainement.

- Eclairage de Noël

Monsieur ROTH Jean-Luc informe le conseil municipal que les dernières décorations lumineuses sont arrivées. L'installation est prévue début décembre.

- Point tri sélectif Pré-Anthelm

Madame GONTHIER-GEORGES Céliane informe le conseil municipal que le lotissement doit se rééquiper en containers aux normes. Mme GONTHIER-GEORGES Céliane demande au Conseil si un point de collecte et tri peut être envisageable au niveau du lotissement afin de desservir les habitants de la route du Moiron. Monsieur le Maire se renseigne sur cette possibilité.

- Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un spécialiste va concevoir le projet, réaliser le dossier de consultation des entreprises, solliciter les autorisations et suivre les travaux.

- Repas des aînés

Madame BONIER Laurence informe le conseil municipal que 26 personnes (aînés et élus) seront présentes au repas du 04 décembre au restaurant ...

Madame BONIER Laurence précise également qu'un repas des aînés aura lieu en avril. Celui-ci sera organisé par L'ACCA de Chênex ainsi que l'atelier des Mozzarella. L'ACCA des chasseurs offre le gibier pour le repas.

- Associations

Les associations ont été ravies de participer au forum. Chacune a été très investie dans l'organisation.

- Journal

Madame CHARDON Audrey informe le conseil municipal que le journal sera clôturé fin octobre. La parution devrait apparaître mi-décembre.

- ADMR

L'ADMR de Viry souhaite pouvoir livrer des repas dans notre Commune. Au vu du manque d'informations Monsieur le Maire demande à Madame BONIER Laurence de se renseigner afin de pouvoir en discuter au prochain conseil.

- Coût éclairage et chauffage Mairie et école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une estimation en chauffage et éclairage a été faite pour le bâtiment de l'école ainsi que la Mairie. Monsieur le Maire précise que les consommations ainsi que les tarifications restent cohérentes.

2. Retour d'informations CCG

Monsieur le Maire fait un retour au conseil municipal sur les thématiques suivantes :

- Projet d'aménagement du territoire
- Eau et assainissement
- Secteur petite enfance

3. Information d'urbanisme :

Type	Dépôt	Demandeur	Nature des travaux cerfa	Parcelles dossier
CUa	27/09/2022	NOTA FRONTIERE		ZE0162, ZE0169
CUa	22/09/2022	MERLIN		A0248, A2364, A2358, A2375, A2378, A2376, A2374, A2372
DP	11/10/2022	SDC Carré du Colombier Syndic Immo de France	Ravalement de façade. mettre du crépi à la place + enlever les arbalétriers	ZK0193, ZK0191
DP	07/10/2022	Monnier Steve		ZK0073
DP	19/09/2022	SIMONNET CLAIRE	Changement fenêtre	ZK0194
DPMI	03/10/2022	SERVETTAZ Sébastien	Piscine	ZH0200
DPMI	19/09/2022	FRANCE ECO LOGIS	Photovoltaïque	ZK0141
PC	22/09/2022	L'ATELIER DES MOZZARELLAS L'ATELIER DES MOZZARELLAS	Création d'une terrasse + Ouvertures : baie vitrée sur deux côtés,	ZE0040, ZE0041
PCMI	11/10/2022	LOPES GODINHO Luis Manuel	Réalisation d'une villa individuelle	A2376, A2378, A2358, A2364, A2375, A2374, A2372

4. Modification du PLU

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 15321, R. 15320 et suivants,
Vu l'arrêté du maire en date du 30/03/2021 ayant prescrit la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU),
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16/03/2021 ayant approuvé le principe de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du Grand Champ,
Vu l'arrêté du maire en date du 11/04/2022 soumettant à enquête publique le projet de PLU,
Vu les arrêtés du maire complémentifs en date du 14/04/2022 et du 25/05/2022 précisant les modalités de l'enquête publique sur le projet de PLU,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
Vu les avis des services consultés,

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées en particulier :

- la précision du nombre de logements en accession sociale pérenne sur les différents secteurs de projet (Grand Champ, Bataillard),
- la précision des types de déchets verts autorisés dans les zones agricoles suite à l'avis de la chambre d'agriculture,
- la considération des piscines comme annexe de construction.

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté à l'organe délibérant au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide d'approuver le PLU** tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public la mairie de aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 15320 et suivants du code de l'urbanisme.

5. Nomenclature M57

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2022-28

Vu référentiel budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 30 Juin 2023

Considérant que le CCAS de la commune de Chênex s'est engagé à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer, à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Que le solde du compte du 1069 est à ce jour de 0,00€

Considérant que le passage à la M57 n'impose pas à la collectivité d'adopter un règlement budgétaire et financier en l'absence de recours aux autorisations de programmes et d'engagements,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 du CCAS de la Commune de Chênex et opte pour le plan de compte **développé**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jean-Luc ROTH	Léon DUVAL	Céline GONTHIER-GEORGES
Olivier CARRILLAT	Audrey CHARDON	Jocelyne COINDET
Claire ALLARD-VAUTARET	Nadège LAMARLE	Laurence BONIER
Marianne BAYAT-RICARD	Fabian BOURDIN	Philippe PARENT
Jennifer VALLENTIEN	Lionel GENOUD-PRACHEX	